7ème rencontre autour des vergers

-

Le réseau wallon des vergers conservatoires, un outil de cohésion sociale au service du patrimoine

FÉDÉRATION Parcs naturels de Wallonie

Wallonie recherche CRA-W

CREDAL L'ARGENT SOLIDAIRE

Soutenu par l'**Agence pour l'Entreprise & l'Innovation (AEI)**
dans le cadre de son plan d'actions « Filières et circuits courts 2017-2019 »

Agence pour l'Entreprise & l'Innovation

CIRCUITS COURTS

Wallonie ENTREPRISE INNOVATION & NUMÉRIQUE

DEUX OURTHES • GAUME • HAUTES FAGNES-EIFEL • HAUTE-SÛRE FORÊT D'ANLIER
HAUTS-PAYS • PAYS DES COLLINES • PLAINES DE L'ESCAUT
BURDINALE MEHAIGNE • VALLÉE DE L'ATTERT • VIROIN-HERMETON

Avec le soutien de la Wallonie

Sommaire

1. **Centre Wallon de Recherches Agronomiques**
2. Le Réseau Wallon des Vergers Conservatoires
3. Qu’est-ce qu’un verger conservatoire ?
4. Les vergers conservatoires, un outil de cohésion ?

Centre Wallon de Recherches Agronomiques
CRA-W

Pourquoi conserver et sauvegarder les anciennes variétés ou variétés paysannes cultivées en hautes tiges ?

1. Diversité génétique
2. Résistance aux maladies
3. Rusticité face aux conditions pédoclimatiques
4. Variabilité de gustative
5. Variabilité nutritionnelle
6. Diversité d'usages
7. Etalement des périodes de consommation

Détermination de variété (©CRA-W)

Identification et collecte de variétés de fruits du public

En 2007 : 650 échantillons de fruits
En 2008 : + de 1.000 échantillons de fruits
En 2009 : 1200 échantillons de fruits

Centre Wallon de Recherches Agronomiques
CRA-W

Le formulaire de demande d'identification

Centre Wallon de Recherches Agronomiques (CRA-W)
Dpt Sciences du Vivant – Amélioration & Biodiversité
Bât. E. Marchal, rue de Liroux, 4
5030 - GEMBLOUX – BELGIQUE
www.biodimestica.eu
www.certifruit.be

ANNEE 2016-2017

Formulaire de demande d'identification de fruits

Afin que nous puissions répondre au mieux à votre demande, veillez à faire un plan de votre verger et de numéroter chaque arbre puis :

1. Compléter votre NOM, PRENOM, ADRESSE, TELEPHONE et **surtout E-MAIL** de la manière la plus lisible possible
2. Prélever un **minimum de 3 à 4 fruits par arbre** que vous mettez dans un sac papier plutôt que plastique. Les feuilles, branches et rameaux ne sont pas nécessaires.
3. Marquez sur chaque sac de fruits : (i) le **numéro de l'arbre** et (ii) votre nom, au marqueur noir indélébile
4. Mettez les lots de fruit dans un sac plastique ou boite carton, notez sur l'emballage votre **nom.**
5. Pour chaque lot de fruits, compléter le tableau au verso avec au **minimum la date de cueillette (9)**
6. Si vos fruits ont été récoltés dans un verger, **établir un plan du verger** en le quadrillant par ligne et par arbre. Préfixer les lignes par des lettres majuscules (A, B, C,...) et les arbres par des nombres.
7. Faites accompagner votre lot du formulaire que vous avez compléter et faites nous parvenir vos fruits.

Votre NOM :	PRENOM :
Votre ADRESSE : Lieu de prélèvement des fruits :	
TEL :	
EMAIL :	
Date d'envoi :	Mode d'envoi : Poste/dépôt/via
Date de réception :	Date de réponse :

Explication pour compléter le tableau :

(1) Ligne dans le verger.

(2) Numéro d'arbre par ligne ou numéro du fruit.

(3) Espèce : Pomme (POM), Poire (POI), Prune (PRU), Cerise (CER), Pêche (PEC), Noyer (NOY)

(4) Variété : Nom sous lequel vous connaissez le fruit, même s'il vous semble complètement farfelu

(5) Type : l'arbre est-il isolé (ISO), fait-il partie d'un verger (VER) ou est-ce un espalier (ESP) ?

(6) Forme : Haute-tige (HT), Demi-tige (DT), Basse-tige (BT)

(7) Circonférence en cm à 1,5 mètre de hauteur

(8) Hauteur de l'arbre du sol au sommet du houppier en mètre

(9) Date cueillette : Date de cueillette du fruit (JJ/MM/AAAA)

(10) Potentiel de conservation : Été (ÉTÉ), Automne (AUT), Hiver (HIV)

(11) Provenance de l'arbre : Pépiniériste (PEP), Jardinerie (JAR), Entrepreneur de jardin (ENT), Grande Surface (GS), Connaissance (AMI), Inconnu (INC), Autre (AUT) à préciser dans le champ remarque

(12) Environnement immédiat et dominant de l'arbre: Verger, Jardin, Route, Bois, Façade, Haie, Prairie, Culture

(13) L'exposition par rapport à la lumière et aux vents dominants est-elle favorable ? Oui, Non. Si spécifique, développez dans le champ remarque.

(14) Etat sanitaire général de l'arbre : Bon, Moyen, Mauvais

(15) Remarques : ajoutez ici toute information complémentaire que vous jugerez utile pour nous aider à identifier le fruit

(1)	(2)	(3)	(4)		(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)
Ligne A, B, C, ...	Arbre Nr 1, 2, 3...	Espèce POM, POI, PRU,...	Nom de variété proposé par VOUS	Nom de variété IDENTIFIE par le CRA-W	Type ISO, VER, ESP	Forme HT, DT, BT, Espalier	Circ. en cm à 1,5m de haut	Hauteur en mètre	Date cueillette (JJ/MM/AAAA)	Potentiel conserv ÉTÉ, AUT, HIV	Origine PEP, JAR, ENT, GS, AMI, INC, AUT	Env Verger, Jardin, Route, Bois, Façade, Haie, Prairie, Culture	Expo. Favorable Oui/Non	Etat santé Bon, Moyen, Mauvais	Remarques (bonne conservation, histoire, anecdotes, maladies, USAGES...)

Centre Wallon de Recherches Agronomiques CRA-W

Evolution de la collection au CRA-W

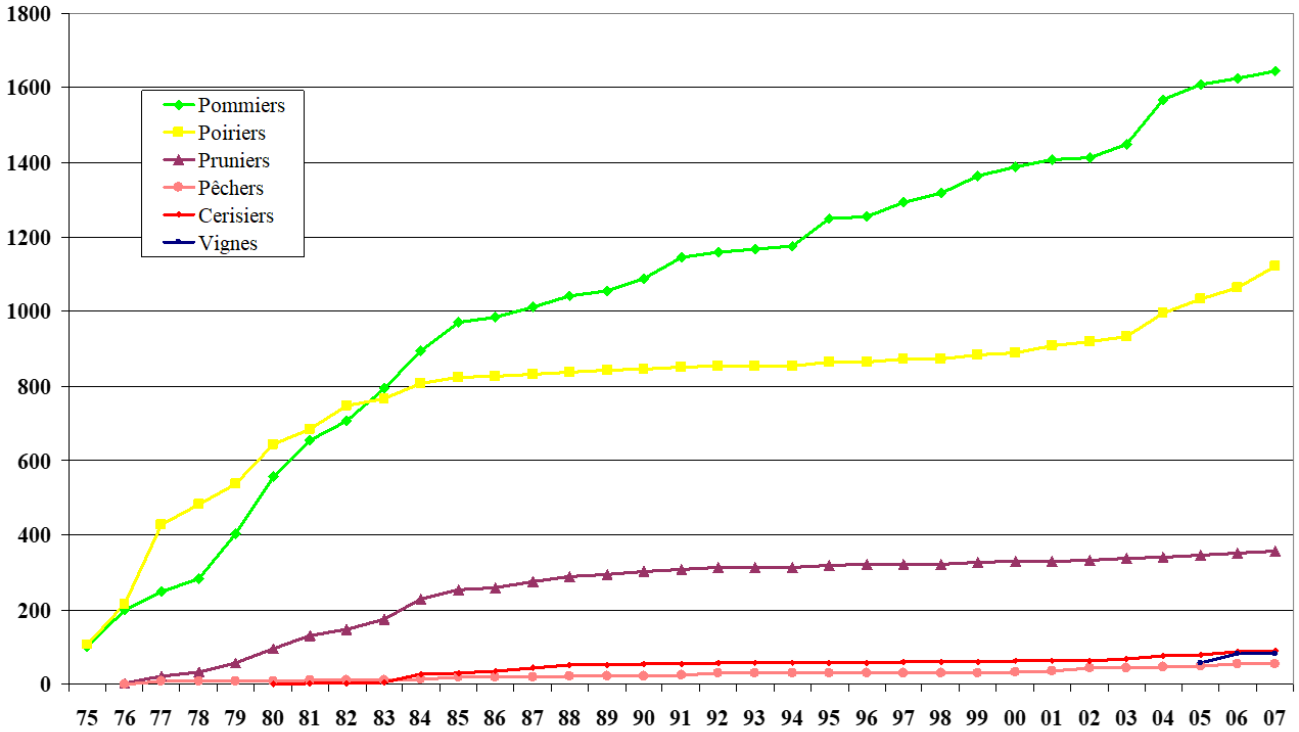

Nombre de variétés et sous-type par espèce

Pommiers :	**1.645**
Poiriers :	**1.246**
Pruniers :	**356**
Cerisiers :	**90**
Pêchers :	**56**
Vignes :	**82**
Figuiers:	**25**
Total :	**3.391 Introductions**

Centre Wallon de Recherches Agronomiques
CRA-W

Evaluation de la sensibilité aux maladies dans des vergers non traités depuis 1979

Un peu plus de 80 variétés dîtes RGF ont été retenues comme originales (résistance aux maladies et qualité gustative) dans une collection contenant plus de 3000 variétés

Quelques variétés phares…

Cwastresse Double', 'Gris Braibant', 'La Paix', 'Reinette Hernaut', 'Reinette Dubois', 'Reinette de Waleffe', 'Transparente de Lesdain', 'Précoce Henin', 'Belle de Thuin', 'Prune de prince', 'Wignon', 'Griotte de Schaerbeek ' …

Détermination de variété (©CRA-W)

Reinette de Waleffe *RGF-Gblx*

Président Henry Van Dievoet *RGF-Gblx*
Cabarette *CRRG*

Reinette Dubois *RGF-Gblx*

Sommaire

1. Centre Wallon de Recherches Agronomiques
2. **Le Réseau Wallon des Vergers Conservatoires**
3. Qu’est-ce qu’un verger conservatoire ?
4. Les vergers conservatoires, un outil de cohésion ?

Le Réseau Wallon des Vergers Conservatoires

Constat :
Un patrimoine fruitier en voie de disparition

Solution :
Restaurer le patrimoine ancien des vergers hautes tiges par l'implantation d'un réseau des vergers conservatoires

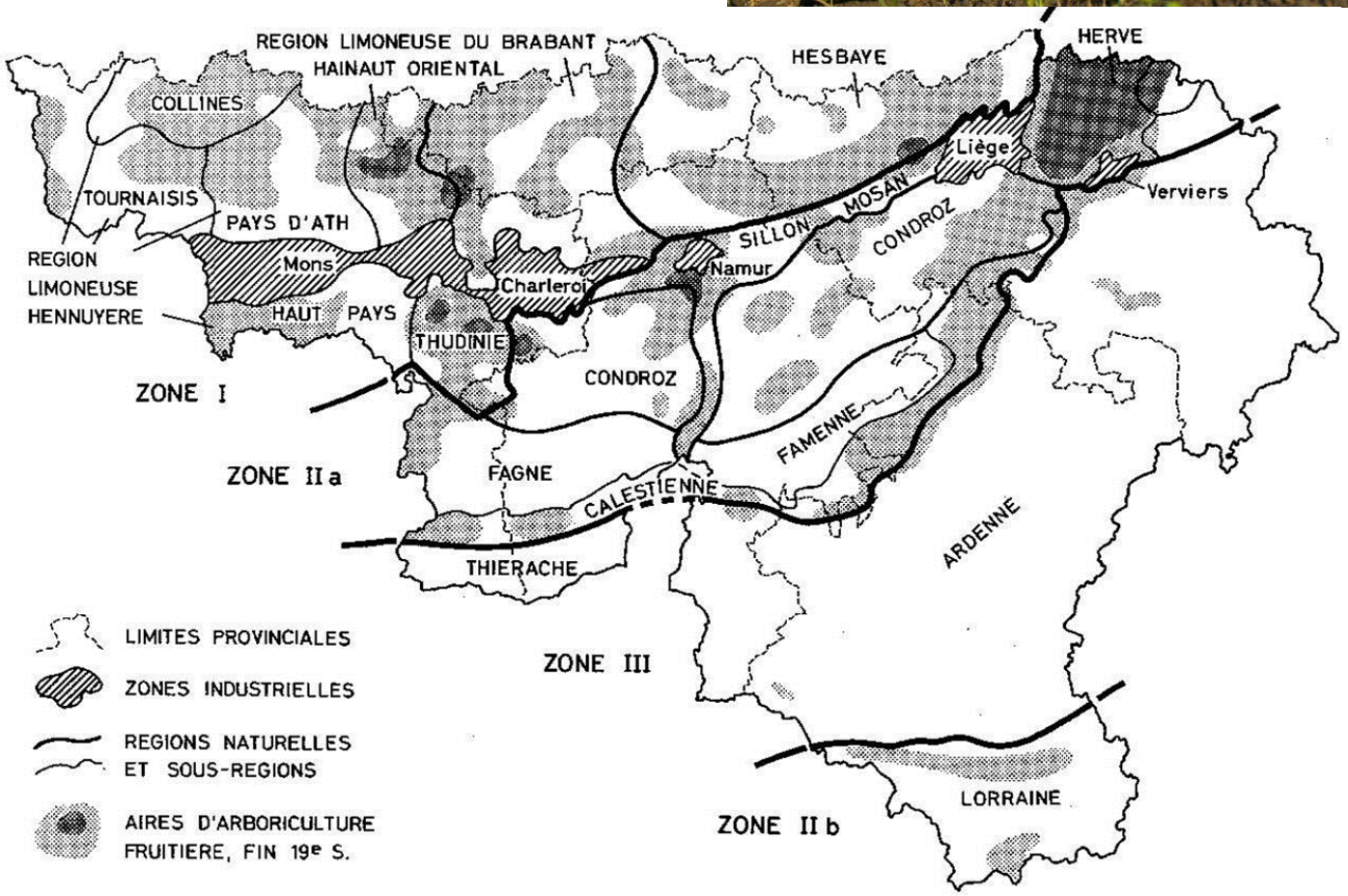

Carte des terroirs traditionnels à la fin du 19ème siècle, 1980, CRA-W

Le Réseau Wallon des Vergers Conservatoires

Depuis 2005, 60 vergers conservatoires ont été initiés par le CRA-W

8 pôles géographiques à redéfinir :

1. **Hainaut occidental**
2. **Brabant Wallon**
3. **Namur/Condroz**
4. **Sambre et Meuse/Charleroi**
5. **Calestienne**
6. **Ardenne**
7. **Lorraine**
8. **Liège/Canton de l'Est**

Le Réseau Wallon des vergers conservatoires

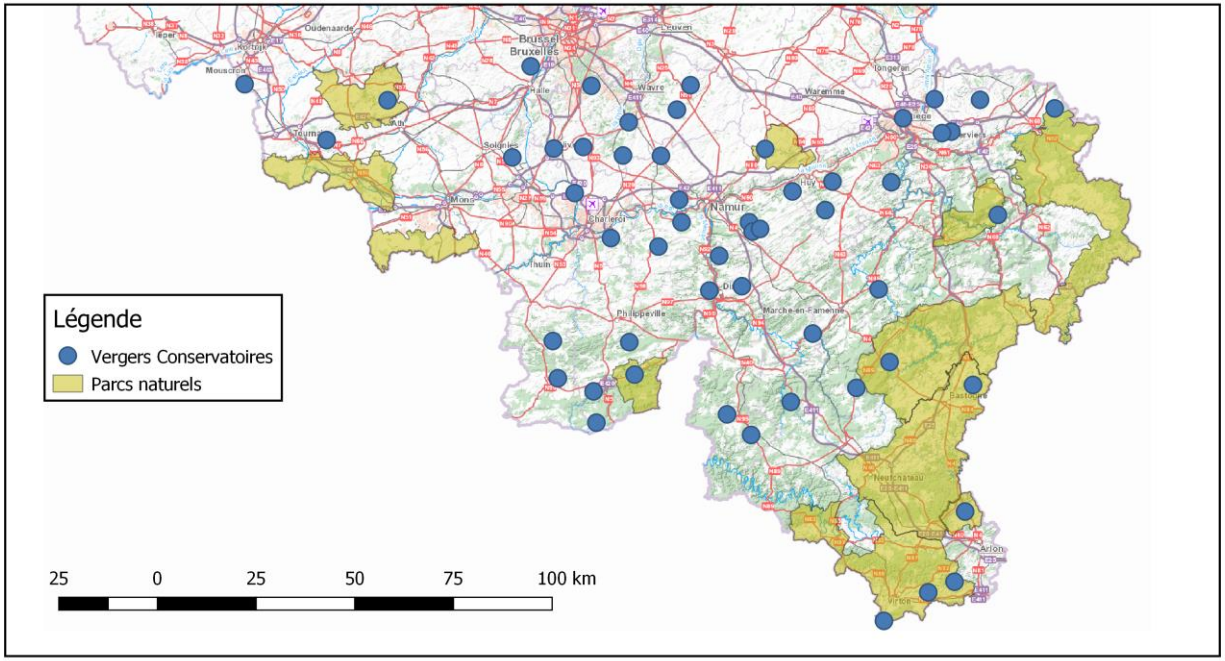

Le Réseau Wallon des Vergers Conservatoires

L'évolution des plantations réalisées par le CRA-W

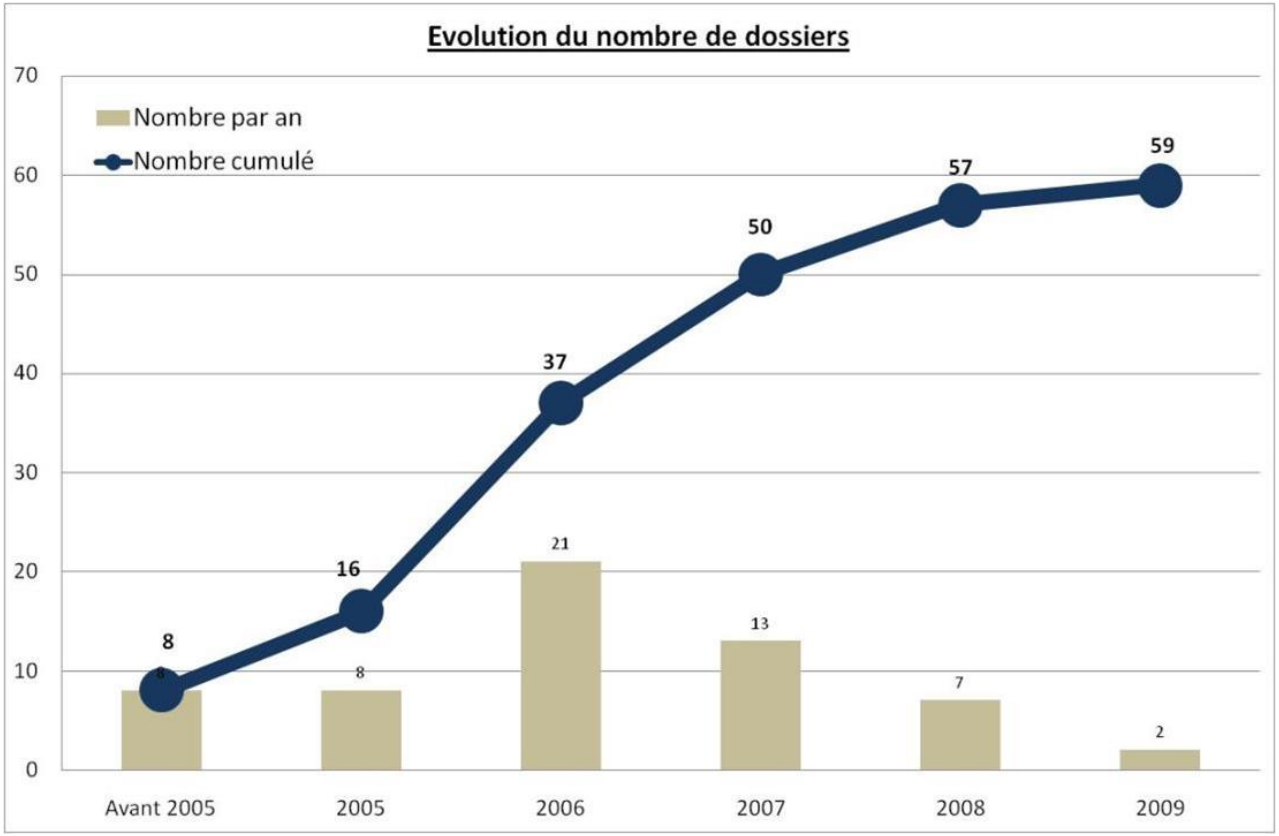

Le Réseau Wallon des Vergers Conservatoires

Objectifs :

1. Sauvegarder, dupliquer et renouveler la biodiversité fruitière wallonne
2. Promouvoir les vergers hautes tiges
3. Fédérer et dynamiser les initiatives locales via l'asbl
4. Favoriser les échanges d'expériences entre les membres du réseau
5. Recenser et sauvegarder les variétés anciennes encore présentes

Atelier plantation (©Cerisier)

Voyage d'études(©Van Roozendael)

Le Réseau Wallon des Vergers Conservatoires

Résultats attendus :

1. Retour de variétés locales, parfois disparues dans leur localité d'origine
2. Observer le comportement des variétés dans leur milieu
3. Minimiser le risque de l'érosion de la biodiversité fruitière
4. Améliorer les services écosystémiques des agrosystèmes intensifs (restauration de la biodiversité, stockage CO2, diminution de l'érosion)

Challenge :

1. Faire redécouvrir ces fruits oubliés au grand public = **Dégustations**
2. Dynamiser la replantation des vergers hautes tiges = **Ateliers participatifs**

« Dans une économie de marché comme la nôtre, la seule manière de faire revivre le patrimoine naturel, c'est de lui redonner une valorisation économique »

Sommaire

1. Centre Wallon de Recherches Agronomiques
2. Le Réseau Wallon des Vergers Conservatoires
3. **Qu’est-ce qu’un verger conservatoire ?**
4. Les vergers conservatoires, un outil de cohésion ?

Qu’est-ce qu’un verger conservatoire ?

Un verger est reconnu comme **verger conservatoire appartenant au « Réseau Wallon des Vergers Conservatoires »** lorsqu’il qu’il s’agit :

1. d’un verger composé d’au moins 70 arbres dans lequel au moins deux tiers des arbres sont greffés avec des variétés issues du patrimoine belge c’est-à-dire dont l’origine historique est belge et/ou anciennement cultivées en Belgique et qui ne sont pas présentes dans les principaux catalogues de pépiniéristes belges ;

2. que le/les gestionnaires ont signé une convention de partenariat avec le CRA-W et l’asbl « DIVERSIFRUITS ».

Qu’est-ce qu’un verger conservatoire ?

Les différents vergers conservatoires :

1. Basses tiges/hautes tiges
2. Type d’espèce
3. Type de variété
4. Variété greffée/variété semée
5. Type de valorisation du fruit
6. Vergers historique
7. Biodiversité remarquable

Verger conservatoire basses tiges de Villeneuve-d’Ascq (©Cerisier)

Spécificité au sein du verger :

1. L’âge des arbres
2. La richesse variétale
   - ✓ + de 50% des variétés sont locales ?
   - ✓ + de 75% des variétés sont locales ?
   - ✓ + de 95% des variétés sont locales ?
3. L’origine du bois de greffe ou des semis

Verger conservatoire hautes tiges de Temploux (©Cerisier)

Sommaire

1. Centre Wallon de Recherches Agronomiques
2. Le Réseau Wallon des Vergers Conservatoires
3. Qu’est-ce qu’un verger conservatoire ?
4. **Les vergers conservatoires, un outil de cohésion ?**

Les vergers conservatoires, un outil de cohésion ?

Des vergers à gérer… Contraintes, loisirs ou actions citoyennes ?

- ✓ Plantation
- ✓ Conduite des arbres
- ✓ Gestion du pâturage
- ✓ Désherbage et amendement
- ✓ Récolte
- ✓ Ecoulement des fruits
- ✓ Suivi de la production
- ✓ Dégustation et animation

Ramassage (©Cerisier)

Chantier plantation participative (©Cap)

Les vergers conservatoires, un outil de cohésion ?

Des actions à mettre en place via l'Asbl Diversifruits :

1. Répondre aux **nouvelles demandes** de création de vergers conservatoires (Ferme Provinciale de Jevoumont, Eric le Hardy de Beaulieu, etc.)

2. Proposer **d'intégrer les autres vergers conservatoires** dans le réseau (verger conservatoire de Rongy, etc.)
   = Formulaire demande pour intégrer le réseau des vergers conservatoires

2. Proposer l'**inscription** pour les nouvelles demandes
   = Formulaire demande pour la mise en place d'un verger conservatoire

2. Fédérer les actions locales pour établir des synergies par la création de **locales Diversifruits ?**

Les vergers conservatoires, un outil de cohésion ?

Des actions à mettre en place via l'Asbl Diversifruits :

Voir http://www.diversifruits.be/reacuteseau-wallon-des-vergers-conservatoires.html

DIVERSIFRUITS

ACCUEIL L'ASSOCIATION LE PROJET LISTE DE DISCUSSIONS DOCUMENTS AGENDA LIENS MÉDIAS CONTACTS

LE RÉSEAU WALLON DES VERGERS CONSERVATOIRES - RWVC

Entre 2005 et 2008, le Centre Wallon de Recherche Agronomique (CAR-W) a reçu un financement de la Région

Téléchargez les formulaires !

Les vergers conservatoires, un outil de cohésion ?

Modèle de convention : exemple du verger de Temploux

Première convention signée en 1999

E&F/GL/270207/334

VILLE DE NAMUR

ENVIRONNEMENT
EAUX ET FORETS
ECO-CONSEIL

Namur, le 03 MARS 1999

Madame V. PLANCHON
Assistante de recherche
Ministère de l'Agriculture
Unité de Phytopathologie
chemin de Liroux, 4

5030 GEMBLOUX

7 annexes
OBJET : **Convention Ville/Centre de Recherches Agronomiques de Gembloux concernant la réalisation d'un verger de conservation d'espèces anciennes d'arbres fruitiers à Temploux.**

Madame,

Le Collège échevinal réuni le 22 février dernier a pris connaissance de votre courrier du 28 janvier proposant une collaboration entre la Ville et votre Centre de Recherche.

Il a décidé de ratifier la convention proposée, moyennant les précisions de réciprocités figurant en gras ci-dessous. Ainsi, la Ville s'engage à

- respecter certaines conditions pour l'aménagement technique de l'espace concernant notamment la préparation et la couverture du sol, le nombre et le type d'arbres à planter et l'entretien ultérieur du verger ;
- ne pas arracher les arbres plantés durant une durée minimale de 99 ans en raison du caractère de conservation d'essences anciennes du verger ;
- autoriser le Centre de Recherches Agronomiques de Gembloux à effectuer les observations nécessaires au suivi phytosanitaire des arbres du verger ;
- ne pas diffuser de bois de greffe sans en demander préalablement l'autorisation au Centre de Recherches Agronomiques de Gembloux, **étant entendu que dans l'affirmative, l'origine du bois devra être précisée** ;
- mentionner la collaboration entre la Ville et le CRA dans toute publication concernant le verger didactique de Temploux, **cette obligation concernant les deux parties.**

Nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de notre parfaite considération.

Par le Collège

Le Secrétaire communal, L'Echevin de l'Environnement,

Georges LATOUR Bernard PONCELET

Pour tout renseignement complémentaire : service Eco-conseil - contact : Gérard LAMBLOT
vert 0800/935.62 - Fax 081/247.123 - E.mail : Ecoconseil@ville.namur.be

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF A LA PRESENTE LETTRE PEUT ETRE OBTENU AUPRES DE MONSIEUR G. LAMBLOT - LIGNE DIR. : 24 65 32

HOTEL DE VILLE + 5000 NAMUR + ☎ 081/24 62 11 + FAX : (081) 24 65 91 + TELEX : AD NAM 59.276

Convention proposée par la commune en 2019

1

VILLE DE NAMUR

DCV/20190109_01 - Convention de cogestion du Verger communal de Temploux, en vue de son exploitation didactique et technique.

Entre d'une part,

- la Ville de Namur, Hôtel de Ville – 5000 Namur, dénommée ci-après « la Ville », représentée par Madame Charlotte MOUGET, Echevine de la Transition Ecologique et Madame Laurence LEPRINCE, Directrice générale, lesquelles agissent en vertu d'une délibération du Conseil communal,

et d'autre part,

- l'asbl DIVERSIFRUITS, …(adresse) à (localité) représenté par (NOM), (titre) et (nom), (titre), ci-après dénommée « l'asbl» agissant, conformément aux statuts de l'ASBL, régulièrement publiés aux annexes du Moniteur Belge.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention

La présente convention vise à organiser une cogestion du verger didactique communal, situé Batys de Soye à 5020 Temploux (Namur 8ème DIV / Section D/ parcelles n°85 M partie) et à répartir les rôles de deux partenaires : la Ville de Namur et l'asbl Diversifruits

Par ailleurs, elle a pour objet de définir les modalités d'utilisation d'exploitation du verger qui a pour vocation de présenter un échantillonnage de variétés hautes tiges d'anciennes variétés ainsi que les formes palissées de fruitiers basses-tiges et de vignes.

Le verger présente une superficie totale d'environ 2 hectares 40. Sa valeur locative annuelle est estimée à … euros, somme à indexer annuellement selon l'indice des prix santé. La mise à disposition intervient toutefois à titre gratuit compte tenu notamment des missions confiées par la Ville à l'asbl.

Article 2 : durée de la convention

La mise à disposition est conclue pour une durée de quinze ans, à dater de la signature de la présente convention, renouvelable par tacite reconduction par durée de trois ans, sauf préavis de trois mois, adressé à l'autre partie, notifié par lettre recommandée.

En cas de non respect d'une des clauses de l'article 3 de la présente convention, la Ville peut cependant y mettre fin immédiatement.

Dans les deux cas, l'asbl Diversifruits ne peut réclamer aucun dommage, ni indemnité à la Ville.

Les vergers conservatoires, un outil de cohésion ?

L'intérêt de répertorier les vergers conservatoires : SENSIBILISER le citoyen à la Qualité Différenciée des fruits

Et pourquoi pas, à terme, créer un véritable réseau wallon des vergers hautes tiges avec cette différenciation ?

1. Vergers hautes tiges conservatoires
2. Vergers hautes tiges Certifruit
3. Vergers hautes tiges traditionnels et à haute valeur biologique

Ces vergers fourniront les consommateurs en fruits de vergers hautes tiges via des circuits court de commercialisation (coopératives locales, épiceries, magasin à la ferme) !

Et porteraient le label « Fruits de vergers hautes tiges » ?

Les vergers conservatoires, un outil de cohésion ?

Un verger conservatoire nécessite l'initiative locale collective pour être maintenu perpétuel !

Propriétaires : privé et/ou public
Acteurs de terrain : Citoyens, Asbl, PCDN, PCDR, CRA-W, pépiniéristes, planteurs, élagueurs, éleveurs, organisme de réinsertion, etc.
Investisseurs : Communes, Intercommunales, Fondations, Industriels, subvention de la RW (subvention plantation, semaine de l'arbre, plan maya, etc.), etc.

Plantation par des bénévoles (©Cerisier)

Coût : arbres, fournitures pour la plantation, clôtures, etc.
Gestion : ligature, tuteur, rejet, amendement, désherbage, protection, pâturage, récolte, etc.
ATTENTION : le fauchage est à proscrire !

Les vergers conservatoires, un outil de cohésion ?

« Le verger hautes tiges, une des solutions concrètes pour restaurer nos écosystèmes, atténuer les bouleversements climatiques, assurer une qualité de vie pour les générations futures et donc mettre en œuvre la transition ! »

« Restaurer le bocage pour accueillir la faune sauvage et stocker du carbone ! »
« Remplacer la viande industrielle par de la viande locale et rustique ! »
« Remplacer les fruits exotiques par des fruits locaux ! »

2050.be
VERS UNE
SOCIÉTÉ BAS CARBONE